



BOXES B2X

Notice 20f - Rév. : 0



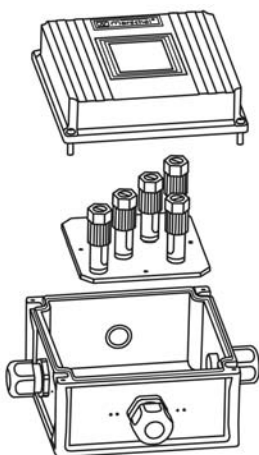
MARECHAL ELECTRIC S.A.
5, avenue de Presles
F-94417 Saint-Maurice Cedex - France
Tel. : +33 (0)1 45 11 60 00
Fax : +33 (0)1 45 11 60 60
e-mail : sales@marechal.fr
www.marechal.com

Un fabricant de produits utilisant la technologie **Marechal**

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Le boîtier B2X est un boîtier à sécurité augmentée, pour utilisation en présence de gaz ou gaz et poussière. Il a un degré d'étanchéité IP66/IP67, suivant la norme NF/EN 60529.

⚠ Les produits doivent être installés par des électriciens qualifiés.



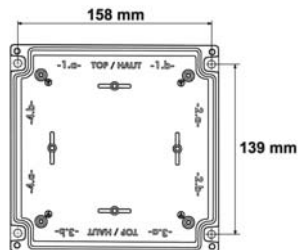
Principe de montage d'un boîtier de dérivation

⚠ Ne pas trop serrer les vis auto-taraudeuses fournies avec les accessoires en matériau plastique.

Nota: Le couvercle peut être équipé au plus de 1 DXN1 et 1 DXN3.

Cotes de fixation

Les cotes des entraxes de fixation du boîtier sont indiquées sur le schéma ci-dessous. Il est conseillé de percer les entrées de câble avant de fixer le boîtier.



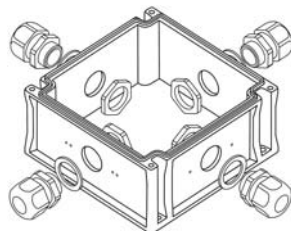
Perçages

Les entrées de câbles peuvent être percées au moyen d'une scie-cloche ou d'un foret étagé :

Entrée de câble	Diamètre de perçage
ISO M20	20,4 mm
ISO M25	25,4 mm
ISO M32	32,5 mm
ISO M40	41,3 mm

Entrées de câble

Les entrées de câbles doivent être montés avec un écrou. Pour maintenir le degré d'étanchéité, les entrées de câble doivent avoir un degré d'étanchéité IP66+IP67 et être munis d'un joint plat sur la face extérieure du boîtier. L'écrou doit être vissé au couple préconisé par le fournisseur d'entrées de câble.



Les faces reçoivent au max 1 x M40.

Intensité maximale admissible par borne en fonction de la section de raccordement

Section de câble (mm ²)	Intensité par borne (A)
2,5	17
4	20
6	30
10	40
16	55
25	70



Rappel : l'étanchéité de l'ensemble réalisé est celle de son composant le plus faible, entrées de câble comprises.

MAINTENANCE

Pour le nettoyage de l'extérieur de l'enveloppe, utiliser de préférence un chiffon légèrement imbibé d'eau savonneuse. Les produits comportant le Label de Qualité **Marechal** ne nécessitent pratiquement aucun entretien. De temps à autre, on pourra s'assurer que les vis sont bien serrées.



La réglementation liée aux produits Ex exige que tout remplacement de composant doive se faire sous le contrôle du fabricant MARECHAL ELECTRIC S.A.



Tout remplacement de composants doit être réalisé exclusivement avec des pièces d'origine **Marechal**.

RESPONSABILITÉ

Les appareils **Marechal** ne doivent être connectés qu'avec des appareils complémentaires **Marechal**. La responsabilité de MARECHAL ELECTRIC S.A. ne saurait être engagée dans le cas où les appareils **Marechal** seraient associés à des appareils ou pièces détachées autres que **Marechal**.

La responsabilité de MARECHAL ELECTRIC S.A. est strictement limitée aux obligations expressément convenues dans ses conditions générales de vente.

Toutes les pénalités et indemnités qui y sont prévues auront la nature de dommages intérêts forfaitaires, libératoires et exclusifs de toute autre sanction.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Le Boîtier B2X utilise la technologie **Marechal**.

MARECHAL electric

CE – Déclaration de conformité
EC – Declaration of conformity

Nous / we: **MARECHAL ELECTRIC S.A.**
5, avenue de Presles
F-94417 SAINT-MAURICE Cedex – France
Tel : +33 (0)1 45 11 60 00
Fax : +33 (0)1 45 11 60 60
E-mail : sales@marechal.fr

Déclarons que le produit / Declare that the product:
Boîtier de raccordement / Junction box

Type	Équipement spécifique Specific equipment	Marquage Marking	Et est conforme aux normes suivantes And complies with the following standards
B2X	Bornes / Terminals	Ex II 2 G / D Ex e II Ex I D A21 -40 ° ≤ Ta ≤ +60 °C T6 T85 °C	EN 60079-0 EN 60079-7 EN 61241-0 EN 61241-1
	Bornes + DXN1 et/ou DXN3 Terminals + DXN1 and/or DXN3		

Intensité maximale admissible dans la boîte en fonction des sections de raccordement
Maximum current permitted in the enclosure according to cable section

Section de câble / cable section (mm ²)	Intensité par borne / Intensity by terminal (A)
2,5	17
4	20
6	30
10	40
16	55
25	70

Satisfont aux dispositions de la Directive du Conseil : **ATEX n° 94/9/CE du 23 mars 1994**
Satisfy the measures set in the Council Directive: **ATEX n° 94/9/EC March 23rd 1994**

Année d'apposition de marquage « CE » : **2006**
Affixing date of 'CE' marking:

avec les caractéristiques d'étanchéité suivantes / with the following watertightness characteristics: **IP66/IP67**

N° de notification de l'évaluation relatif à la qualité : LCIE 00 ATEX Q 8001 selon l'Annexe IV réalisé par l'organisme notifié n° 0081 : LCIE - 33, avenue du Général Leclerc - 92260 Fontenay-Aux-Roses - France

Quality Assessment Notification Number: LCIE 00 ATEX Q 8001 according to Annex IV carried out by Notified Body N° 0081: LCIE - 33, avenue du Général Leclerc - 92260 Fontenay-Aux-Roses - France

Saint-Maurice, 19 / 01 / 2009

Karine DAMMAN
Responsable ATEX / ATEX Manager

Il a été conçu, fabriqué et contrôlé dans le strict respect des exigences des règles et des normes internationales et européennes et en particulier de la Directive ATEX 94/9/CE. Il porte le marquage CE quand il est applicable.

Nota : Le marquage CE ne s'applique pas aux pièces de rechange et composants vendus séparément.

Pour le Boîtier B2X, et lorsqu'il entre dans le champs d'application de la Directive Européenne Basse Tension 2006/95/CE :

MARECHAL ELECTRIC S.A. est membre de l'association internationale des fabricants de connecteurs électriques à contacts en bout BECMA.



www.becma.ch